

	<b>CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MAI 2023</b>	
	<b>DÉLIBÉRATION MUNICIPALE n° DEL 2023-10</b>	
	Nature de l'acte : 7.10 - Actes financiers divers	Conseillers municipaux En exercice : 10 Présents : 10 Votants : 10

Le 31/05/2023 à 19h45, les membres du conseil municipal de la commune de Belleydoux convoqués conformément aux articles L. 2121-10 à L. 2121-12 du Code général des collectivités territoriales le 23/05/2023, se sont réunis en session ordinaire, dans les locaux de la mairie, 412 route de la Fauconnière, sous la présidence de M. Pascal COURTOIS, Maire.

**Présents :** CAMPION Yves, COURTOIS Pascal, DROMARD Jean-Marie, FISCHER Julie, FOUCHER Sandrine, MAIRE Lucien, MATHIEU Christophe, MATHIEU-ZAKI Maryline, PANSARD Frédéric, PONCET Sandrine, formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de dix membres.

**Procuration :**

**Absent représenté :**

**Secrétaire de séance :** CAMPION Yves

## 02 – REGIE D'AVANCE

Suppression de la régie d'avance

Monsieur Pascal COURTOIS, Maire, rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'une régie d'avance avait été créée afin de pouvoir payer certains fournisseurs par carte bancaire pour le règlement de petites dépenses de fonctionnement courantes.

Cette régie d'avance n'étant pas utilisée, elle n'a plus d'utilité.

Il est donc nécessaire de procéder à la suppression de cette régie d'avance.

**Le conseil municipal, sur le rapport de Monsieur le Maire,**

VU la décision du 4 janvier 1988 portant institution d'une régie d'avance ou de recette photocopies,

VU la délibération du 28 mai 2019 nommant le régisseur de la régie d'avance pour l'utilisation de la carte bancaire,

VU l'arrêté constitutif d'une régie d'une régie d'avance du 3 juin 2019,

VU la délibération en date du 8 juin 2020 autorisant le Maire à créer des régies,

VU l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 27/05/2023

**Le conseil municipal, sur le rapport de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**DECIDE**

- de supprimer la régie d'avance

Les signatures suivent au registre

Le Maire,

Nomenclature télétransmission :

7.10 - Actes financiers divers

Mesures de publicité :

Télétransmis le 01/06/2023

Affichée le 01/06/2023

Certifiée exécutoire le 01/06/2023

Le Maire



Pascal COURTOIS



Pascal COURTOIS

## Acte à classer

DEL2023-10

<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2023-06-01T14-38-48.00 ( MI245396549 )

Identifiant unique de l'acte : 001-210100350-20230531-DEL2023-10-DE ( [Voir l'accusé de réception associé](#) )

Objet de l'acte : SUPPRESSION DE LA REGIE D'AVANCE

Date de décision : 31/05/2023



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales  
7.10. Divers

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : [DEL 2023-10 - suppression régie  
d'avance.PDF](#)

Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 01/06/23 à 14:38

Par COURTOIS Pascal

Transmis

Date 01/06/23 à 14:38

Par COURTOIS Pascal

Accusé de réception

Date 01/06/23 à 14:46

